les caracteristiques du mariage de l'ancien regime

Par **petit coeur de belin**, le **03/06/2006** à **19:56**

j'ai une dissert a faire je sais pas trop comment faire mon plan
j'arrive pas a organiser mes parties et mes sous parties help!!
pouvez vous m'aider
bise merci

Par **Olivier**, le **03/06/2006** à **20:31**

Bonjour et bienvenue sur Juristudiant !

Ton message est le bienvenu, mais avant de te donner un point de vue ou une réponse, pourrais tu lire ceci ?

http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=242

et nous donner tes premiers éléments de réflexion.

Merci d'avance !

[size=59:31vksnsd]au fait le petit coeur de belin est au chocolat ?[/size:31vksnsd]

Par **candix**, le **03/06/2006** à **20:34**

salut

quelques sites :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage_so ... A9volution

http://perso.orange.fr/theosite/mariage2.htm

peux tu nous donner tes premieres idées?

Par **petit coeur de belin**, le **03/06/2006** à **23:06**

oui c'est certain

en fait, je pensais faire une premiere partie je pensais montrer en quoi le maraige est une institution avec tous les aspect plus juridique du mariage tels les empechements montrer dans un second temps le domaine reliegieux mariage. pour mes sous parties je pensais faire regles de fond regles de forme
ou
I) regles de forme
A) l'eglise
B) de l'etat
II)de formes
A)eglise
B)etat
les plans j'en ai deux mais le probleme c'est que je cerne pas trop bien ce qui est de l'eglise et ce qui est du droit public
auriez vous un truc pour m'aider a faire la difference???
car des regles de l'eglises sont reprises par l'etat donc deviennent des regles de droit public.
en plus, pour les empechement par exemple j'arrive pas a faire la part des choses la bigamie c'est eglise ou public??
l'erreur je sais c'est facil
la parenté c'est quoi religieux ou eglise???

je m'y retrouve pas beaucoup.

pour mon plan qu'en pensez vous??? je sais c'est bateau mais c'est ce qui est le plus lisible.
merci de m'aider

Par **tweety**, le **05/06/2006** à **19:35**

d'aprés mes cour d'histoire du droit quand on a traité le mariage on a montré l'évolution du mariage.
en effet, le mariage à toujours été une institutions religieuses et se n'est qu'après la loi révolutionnaire de 1792 que le roi est intervenu.

le mariage se basait sur le consentement des époux sans nécéssité de cérémonie. mais les parents ont un influence avec la puissance paternel et éviter les mesalliance ce qui peut aboutir au mariage clandestin.

Le consil de trentre a donc pri des mesures pour éviter ces mariages et a obliger une cérémonie religieuse mais le consentement des parents n'est pas nécessaire.

c'est à partir de là que le roi à commencé à prendre des actres royales en imposant notament le consentement des parents sinon les parlements pouvaient annuler le mariage et la publication des bans seraient écrite.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

et bien entendu il ya les empêchemnt au mariage qui pouvait être levé dans les villages où il n'y avait que des cousins.

je ne sais pas si sa peut t'aider mais tupourai y faire référence.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés